VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RAPPORT FINANCIER

31 DECEMBRE 1985

jean-marc renaud
COMPTABLE AGREE

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

31 DECEMBRE 1985

Page

RAPPORT DU VERIFICATEUR

ETATS FINANCIERS

Résultat des opérations 1
Surplus du fonds d'administration 2
Bilan du fonds d'administration 3
Bilan du fonds des règlements d'emprunt 4
Bilan du fonds de roulement 5
Bilan du fonds de subventions 6
Bilan du fonds réservé pour parcs et terrains de jeux 6
Actifs à long terme 7
Dettes à long terme 8
Notes complémentaires 9

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Détail des recettes 13
Détail des dépenses 15
Détail des dettes à long terme 23

209, BOUL. DE LA COLLINE, LORETTEVILLE, P.Q. G2A 2E1 / TEL: 843-2587

jean-marc renaud
COMPTABLE AGREE

RAPPORT DU VERIFICATEUR

Monsieur le Maire
Messieurs les Membres du Conseil
Ville de l'Ancienne-Lorette (Québec)

J'ai vérifié les états financiers suivants de Ville de l'Ancienne-Lorette au 31 décembre 1985 et j'ai obtenu tous les renseignements et explications que j'ai demandés:

- Résultat des opérations
- Surplus du fonds d'administration
- Bilan du fonds d'administration
- Bilan du fonds des règlements d'emprunt
- Bilan du fonds de roulement
- Bilan du fonds de subventions
- Bilan du fonds réservé pour parcs et terrains de jeux
- Actifs à long terme
- Dette à long terme

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et selon les recommandations du manuel de normalisation de la comptabilité municipale du Ministère des Affaires Municipales du Québec et de la loi des Cités et Villes, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

A mon avis et d'après ce qu'indiquent les livres de la Ville, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Ville au 31 décembre 1985, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le présent rapport ne couvre pas les chiffres du budget présenté pour fins de comparaison et je n'exprime pas d'opinion sur ces données budgétaires établies à partir de prévisions.

Jean-Marc Renaud cA

Comptable agréé

Loretteville
le 24 mars 1986

209, BOUL. DE LA COLLINE, LORETTEVILLE, P.Q. G2A 2E1 / TEL: 843-2587

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RESULTAT DES OPERATIONS

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985

	Résultats	Budget (note 2)
RECETTES		
Recettes de sources locales - pages 13 et 14		
Taxes	$6 767 270	$6 537 690
Compensation tenant lieu de taxes	848 953	807 705
Services rendus à la Communauté Urbaine	9 827	9 827
Autres services rendus	473 853	311 652
Autres recettes de sources locales	644 222	335 792
	8 744 125	8 002 666
Recettes de transferts-		
Subvention du Gouvernement du Québec-		
Sports et loisirs	43 915	20 550
Aqueduc et égouts	176 784	176 784
Réfection de chemins	125 000	-
Autres	21 973	-
Subvention du Gouvernement Fédéral	50 520	-
	418 192	197 334
Contributions d'autres fonds	117 445	-
Affectation du surplus	1 407 811	1 407 811
	1 943 448	1 605 145
	10 687 573	$9 607 811
DEPENSES - pages 15 à 22		
Administration générale	977 358	985 013
Sécurité publique	1 152 835	1 176 562
Transport routier	794 191	840 503
Hygiène du milieu	974 755	1 054 085
Santé et bien-être	11 600	15 000
Urbanisme et mise en valeur du territoire	114 383	119 655
Loisirs et culture	829 647	752 538
Autres activités	1 355 420	1 249 292
Frais de financement	2 645 532	2 671 083
Autres dépenses	654 594	617 280
Contributions au fonds des règlements d'emprunt	126 800	126 800
	9 637 115	$9 607 811
EXCEDENT DES RECETTES	$1 050 458	

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

SURPLUS DU FONDS D'ADMINISTRATION

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985

SURPLUS AFFECTE

	1985	1984
SURPLUS AFFECTE AU DEBUT	$ 9 464	$ 134 774
AFFECTATION DE L'EXERCICE	1 398 347	267 005
	1 407 811	401 779
AFFECTATION AUX RECETTES DE L'EXERCICE	1 407 811	401 779
	-	-
AFFECTATION AUX RECETTES DE L'EXERCICE SUIVANT	-	9 464
SURPLUS AFFECTE A LA FIN	-	$ 9 464

SURPLUS NON AFFECTE

SURPLUS NON AFFECTE AU DEBUT	$1 526 355	$ 927 418
EXCEDENT DES RECETTES	1 050 458	875 406
	2 576 813	1 802 824
AFFECTATION AU SURPLUS AFFECTE	1 398 347	276 469
SURPLUS NON AFFECTE A LA FIN	$1 178 466	$1 526 355

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 1985

ACTIF

	1985	1984
ENCAISSE	$2 012 928	$1 649 253
TAXES A RECEVOIR		
Année courante	178 832	232 514
Arrérages	48 217	54 563
COMPTES A RECEVOIR - note 3	103 668	75 609
A RECEVOIR DU FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT	174 167	17 167
STOCKS - au coût	20 000	20 000
	$2 537 812	$2 049 106

PASSIF

COMPTES A PAYER ET ENGAGEMENTS	$1 225 800	$ 387 161
OBLIGATIONS ET INTERETS ECHUS	86 346	71 870
DU AU FONDS DE ROULEMENT	-	6
RECETTE DIFFEREE		
Disposition d'immobilisation non complètement payée	47 200	54 250
SURPLUS AFFECTE	-	9 464
SURPLUS NON AFFECTE	1 178 466	1 526 355
	$2 537 812	$2 049 106

Pour le conseil:

)
)
)
)

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT

BILAN AU 31 DECEMBRE 1985

ACTIF

	1985	1984
ENCAISSE	$ 3 037	$ 45 196
REGLEMENTS D'EMPRUNT EN COURS - note 4	216 915	336 274
	$ 219 952	$ 381 470

PASSIF

DU AU FONDS D'ADMINISTRATION	$ 174 167	$ 17 167
MONTANTS AFFECTES AUX REGLEMENTS D'EMPRUNT EN COURS - note 4	4 375	206 992
SOLDES DISPONIBLES SUR REGLEMENTS D'EMPRUNT	41 410	157 311
	$ 219 952	$ 381 470

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

FONDS DE ROULEMENT

31 DECEMBRE 1985

ACTIF

	1985	1984
ENCAISSE	$ 116 379	$ 89 007
A RECEVOIR DU FONDS D'ADMINISTRATION	-	6
DEPENSES FINANCEES A LONG TERME	91 674	107 922
	$ 208 053	$ 196 935

PASSIF

COMPTES A PAYER	$ 11 118	
CAPITAL ENGAGE	91 674	$ 107 922
CAPITAL DISPONIBLE - note 5	105 261	89 013
	$ 208 053	$ 196 935

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

FONDS DE SUBVENTIONS

BILAN AU 31 DECEMBRE 1985

ACTIF

	1985	1984
ENCAISSE	$ 143 200	$ 116 900

PASSIF

SUBVENTIONS A PAYER AUX PROPRIETAIRES	$ 143 200	$ 124 200
SURPLUS (DEFICIT) DU FONDS DE SUBVENTIONS - note 6	-	(7 300)
	$ 143 200	$ 116 900

FONDS RESERVE POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX

BILAN AU 31 DECEMBRE 1985

ACTIF

	1985	1984
ENCAISSE	$ 40 023	$ 10 169

PASSIF

CAPITAL RESERVE	$ 40 023	$ 10 169

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

ACTIFS A LONG TERME

31 DECEMBRE 1985

ACTIF

	1985	1984
ACTIFS IMMOBILISES		
Travaux de génie-		
Chemins, rues et réseaux d'utilités publiques	$18 148 813	$17 015 125
Bâtisses	2 078 626	2 014 319
Terrains	1 130 375	1 120 378
Ameublement	213 495	134 174
Machinerie et équipement	940 751	914 033
	$22 512 060	$21 198 029

MODE DE FINANCEMENT

ACTIFS ACQUIS AVANT LE 1ER JANVIER 1976	$ 4 988 297	$ 4 988 297
ACTIFS FINANCES PAR		
Obligations	12 026 243	12 026 243
Subventions et contributions gouvernementales	733 692	733 692
Fonds d'administration	2 101 848	815 050
Fonds de roulement	541 435	514 203
Autres modes	2 120 545	2 120 544
	$22 512 060	$21 198 029

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

DETTES A LONG TERME

31 DECEMBRE 1985

MODE DE REMBOURSEMENT

	1985	1984
MONTANTS DE REVENUS A PREVOIR POUR LE REMBOURSEMENT DES DETTES A LONG TERME ENCOURUES POUR		
L'ensemble de la municipalité	$12 097 545	$12 898 477
La Communauté Urbaine de Québec	46 914	52 492
Le Gouvernement du Québec	308 889	443 537
	$12 453 348	$13 394 506

PASSIF

DETTES A LONG TERME - page 23		
Obligations à payer	$12 328 000	$13 252 000
Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement	26 993	30 094
Commission Municipale du Québec	98 355	112 412
	$12 453 348	$13 394 506

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

NOTES COMPLEMENTAIRES

31 DECEMBRE 1985

1- CONVENTIONS COMPTABLES

Pratiques comptables

La Ville de l'Ancienne-Lorette se conforme aux pratiques comptables municipales généralement admises dans la Province de Québec, lesquelles découlent principalement de la loi des cités et villes et des normes de comptabilisation recommandées par le Ministère des Affaires Municipales du Québec.

Frais de financement

Les frais de financement imputés aux dépenses comprennent généralement:

- Le capital et les intérêts échus sur la dette à long terme à l'exception des remboursements en capital effectués à même le fonds d'amortissement ou qui sont refinancés.

- Les intérêts sur emprunts temporaires à l'exception de ceux découlant du financement des règlements d'emprunt.

Subventions

Les subventions accordées pour le financement des dépenses autorisées par un règlement d'emprunt sont comptabilisées au fonds des règlements d'emprunt en cours. Les subventions accordées pour le financement des dépenses courantes, incluant le service de la dette, sont comptabilisées au fonds d'administration.

Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés acquis par règlement d'emprunt sont comptabilisés à titre de règlement d'emprunt en cours jusqu'à ce que le financement permanent soit entièrement réalisé. Par la suite, le coût de ces actifs immobilisés est transféré à l'état des actifs à long terme.

2- BUDGET

Les chiffres du budget qui apparaissent pour fins de comparaison sont ceux adoptés originalement par le conseil et modifiés par la suite pour tenir compte des virements de crédit effectués.

Ville de l'Ancienne-Lorette
Notes complémentaires
31 décembre 1985

3- COMPTES A RECEVOIR

Les comptes à recevoir se détaillent comme suit:

	1985	1984
Gouvernement du Québec-		
Compensations tenant lieu de taxes	$ 33 353	$ 27 206
Berges neuves	3 402	-
Gouvernement du Canada-		
Remboursement de taxe d'accise	564	1 295
Droits de mutations immobilières	11 486	10 118
Intérêts gagnés à recevoir	15 454	19 456
Eau par compteurs	21 995	11 460
Autres	33 938	14 293
	120 192	83 828
Provision pour mauvaises créances	16 524	8 219
	$ 103 668	$ 75 609

4- REGLEMENTS D'EMPRUNT EN COURS

La municipalité a adopté au 31 décembre 1985 des règlements d'emprunt pour un montant total de $ 283 664 ($ 686 164 en 1984) sur lesquels des travaux ont été exécutés pour un montant de $ 216 915 ($ 336 274 en 1984) et ont été pourvus d'un financement pour un montant de $ 4 375 ($ 206 992 en 1984).

5- FONDS DE ROULEMENT

Le capital autorisé du fonds de roulement s'élève à $ 285 000. Toutefois au 31 décembre 1985, les emprunts à long terme effectués en vertu de ces règlements d'emprunt s'élèvent à $ 200 000, laissant un solde d'emprunt autorisé de $ 85 000. Au début de 1986, la ville a adopté une résolution annulant son pouvoir d'emprunt sur ce règlement.

6- SURPLUS (DEFICIT) DU FONDS DE SUBVENTIONS

La Ville a adopté un règlement d'emprunt afin de permettre de constituer un fonds de subventions d'un montant de $ 402 500 pour promouvoir la construction et la rénovation domiciliaire. La Ville a également adopté par règlement un programme de subventions qui détermine le montant et les conditions d'octroi des subventions ainsi que les modalités d'application du programme. Au 31 décembre 1985, l'emprunt à long terme effectué en vertu de ce règlement s'élève à $ 329 417 et des subventions ont été acceptées pour un montant total de $ 304 700.

Ville de l'Ancienne-Lorette
Notes complémentaires
31 décembre 1985

6- SURPLUS (DEFICIT) DU FONDS DE SUBVENTIONS (suite)

Depuis le début de ce programme, une somme de $ 184 600 a été versée en subventions. Les montants estimatifs à prévoir au cours des prochaines années suite aux demandes présentées avant la date limite du 31 décembre 1984 sont les suivants:

1986 - $ 86 500
1987 - $ 33 600

7- ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

a) La Ville de l'Ancienne-Lorette fait partie des municipalités mentionnées aux annexes A, B et D de la loi de la Communauté Urbaine de Québec. En vertu de cette loi, les dépenses de la Communauté, à l'exception de celles faisant l'objet d'une tarification telles que la disposition des ordures et le traitement des données, sont réparties en proportion du potentiel fiscal de chacune des municipalités mentionnées à l'annexe A de la loi. En ce qui concerne les dettes relatives à l'assainissement des eaux, elles sont réparties en proportion du potentiel fiscal des municipalités mentionnées à l'annexe D de la loi.

Quant au déficit de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Québec, il est réparti en proportion du potentiel fiscal des municipalités mentionnées à l'annexe B de la loi.

Les municipalités du territoire de la Communauté sont solidairement responsables envers les détenteurs d'obligations, billets et autres titres émis par la Communauté Urbaine de Québec, pour son propre compte, du remboursement de ces derniers en principal, intérêts et autres accessoires, de même que de toutes autres obligations contractées par la Communauté envers ces détenteurs.

Les municipalités ont également les mêmes responsabilités envers les détenteurs d'obligations, billets et autres titres émis par la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Québec.

b) En vertu d'une convention entre la Ville de l'Ancienne-Lorette, la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipale d'Habitation de l'Ancienne-Lorette, la Ville s'est engagée à payer 10% du déficit d'exploitation de l'Office et la totalité des dépenses non reconnues par la Société d'Habitation du Québec.

c) La Ville fait présentement l'objet de réclamations totalisant environ $ 34 000 concernant des prétendus dommages et intérêts dans différentes causes. Il n'est pas possible présentement de connaître l'issue de ces réclamations.

Ville de l'Ancienne-Lorette
Notes complémentaires
31 décembre 1985

8- TRAVAUX ADMISSIBLES A DES SUBVENTIONS

Société Québécoise d'Assainissement des Eaux

La Ville de l'Ancienne-Lorette a signé une convention avec le Gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales par laquelle elle s'engage à réaliser des travaux estimés à $ 2 042 000 dont un montant de $ 1 495 000 sera défrayé par le gouvernement sous forme de subventions correspondant à sa quote-part du service de la dette; le solde de $ 547 000 étant à la charge de la municipalité.

Pour la réalisation et le financement de ces travaux, la Ville de l'Ancienne-Lorette a signé une entente avec la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux, par laquelle la société s'engage à financer le coût des travaux ainsi que les frais de financement admissibles. La municipalité s'engage à rembourser la société dans la proportion fixée dans la convention entre elle et le gouvernement.

Travaux municipaux

La Ville de l'Ancienne-Lorette a signé un protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales par lequel le ministère s'engage à verser une subvention maximum de $ 500 000, soit 50% des coûts encourus dans le cadre du programme ReviCentre. Un acompte de $ 125 000 a été reçu au 31 décembre 1985 et le solde sera versé lorsque la réclamation aura été acceptée par le Ministère.

De plus, le Ministère des Transports a accepté de contribuer pour une subvention de $ 170 000 s'appliquant à des travaux de voirie, cette subvention a été acceptée par le Ministère et sera versée en 1986.

9- ETATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent sont reclassifiés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1985.

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

DETAIL DES RECETTES

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985

	Résultats	Budget
TAXES		
Foncière générale	$4 200 312	$4 087 724
Répartitions locales	302 143	295 770
Spéciales - C.U.Q. et C.T.C.U.Q.	605 971	590 390
Eau	488 369	450 950
Egouts	187 114	177 150
Enlèvement et disposition des ordures	496 464	482 546
Neige	62 000	55 000
Affaires	424 897	398 160
	$6 767 270	$6 537 690
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES		
Organismes communautaires	$ 293 196	$ 284 387
Réseau d'électricité et de télécommunication	555 757	523 318
	$ 848 953	$ 807 705
SERVICES RENDUS A LA COMMUNAUTE URBAINE		
Service de la dette	$ 9 827	$ 9 827

Ville de l'Ancienne-Lorette
Renseignements supplémentaires
Détail des recettes
De l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Résultats	Budget
AUTRES SERVICES RENDUS		
Loisirs et culture-		
Centre communautaire	$ 30 736	$ 38 075
Aréna et patinoires	180 662	189 159
Parcs et terrains de jeux	40 502	44 718
Autres	39 193	2 200
	291 093	274 152
Recouvrement de tiers	182 760	37 500
	$ 473 853	$ 311 652
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES		
Licences et permis	20 915	15 600
Mutations immobilières	60 545	45 000
Droits sur les divertissements	25 217	12 000
Amendes et infractions	35 533	35 000
Frais d'avis	19 890	6 000
Escomptes et intérêts gagnés	323 988	150 000
Intérêts sur arriérés de taxes	56 850	45 000
Dispositions d'actif immobilisé	52 659	-
Locations	48 625	27 192
	$ 644 222	$ 335 792

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

DETAIL DES DEPENSES

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985

	Résultats	Budget
ADMINISTRATION GENERALE		
Législation-		
Rémunération des Membres du Conseil	$ 61 579	$ 63 000
Frais de représentation, congrès et colloques	8 394	8 150
Autres	2 291	3 270
	72 264	74 420
Application de la loi-		
Rémunération du personnel	27 013	27 463
Services juridiques	9 267	5 600
	36 280	33 063
Gestion financière et administrative-		
Rémunération du personnel	176 363	181 281
Frais de déplacement, congrès et colloques	2 664	3 004
Honoraires professionnels	12 600	12 600
Location	1 838	2 310
Entretien et réparations	6 300	6 300
Equipement informatique	4 871	6 185
	204 636	211 680
Greffe-		
Rémunération du personnel	96 131	97 491
Frais de déplacement, congrès et colloques	2 388	2 700
Publications	22 769	24 000
Honoraires professionnels, référendum et autres	51 254	34 156
Entretien et divers	2 213	2 640
	174 755	160 987
REPORTE	487 935	480 150

Ville de l'Ancienne-Lorette
Renseignements supplémentaires
Détail des dépenses
De l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Résultats	Budget
ADMINISTRATION GENERALE (suite)		
REPORT	487 935	480 150
Gestion du personnel-		
Rémunération du personnel	100 380	103 294
Frais de déplacement, congrès et colloques	1 188	3 975
Honoraires professionnels	96 090	72 344
Perfectionnement, réception et autres	10 281	12 500
	207 939	192 113
Information-		
Publication et distribution	17 218	18 200
Agent d'information	4 992	5 500
Cotisations et abonnements	8 283	12 000
	30 493	35 700
Autres-		
Frais de poste	15 633	16 200
Téléphone	11 022	13 500
Assurances	28 673	36 519
Informatique	45 589	48 000
Location d'équipement	5 350	6 000
Fournitures de bureau et impression	23 871	26 941
Droits de mutations	822	1 000
	130 960	148 160
Contribution de l'employeur	74 923	78 120
Entretien des édifices	45 108	50 770
	120 031	128 890
	$ 977 358	$ 985 013

Ville de l'Ancienne-Lorette
Renseignements supplémentaires
Détail des dépenses
De l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Résultats	Budget
SECURITE PUBLIQUE		
Police-		
Rémunération du personnel	$ 830 267	$ 827 381
Frais de déplacement et colloques	1 385	1 550
Perfectionnement	6 468	6 150
Entretien et réparations	2 063	3 395
Vêtements et fournitures diverses	29 837	28 198
	870 020	866 674
Protection contre l'incendie-		
Rémunération du personnel	4 427	13 094
Frais de déplacement, congrès et colloques	169	1 348
Pièces, accessoires et divers	7 097	9 023
	11 693	23 465
Protection civile-		
Pièces et accessoires	2 291	2 500
Autres-		
Téléphone	16 347	18 564
Assurances	4 754	6 055
Location d'équipement	399	1 600
Fournitures de bureau et impression	6 893	8 023
	28 393	34 242
Contribution de l'employeur	140 508	145 166
Entretien des édifices	40 469	42 035
Entretien de la machinerie	59 461	62 480
	240 438	249 681
	$1 152 835	$1 176 562

Ville de l'Ancienne-Lorette
Renseignements supplémentaires
Détail des dépenses
De l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Résultats	Budget
TRANSPORT ROUTIER		
Administration-		
Rémunération du personnel	$ 68 334	$ 67 205
Frais de déplacement, congrès et colloques	360	1 570
Vêtements	1 891	1 900
	70 585	70 675
Voirie municipale-		
Rémunération du personnel	30 068	30 300
Services techniques	-	500
Location	31 274	30 000
Entretien, réparations et divers	41 791	42 250
	103 133	103 050
Enlèvement de la neige-		
Rémunération du personnel	62 197	76 650
Location	21 180	35 800
Sable et sel	64 194	53 000
	147 571	165 450
Eclairage des rues-		
Installation et déplacement de poteaux	7 145	8 624
Electricité	213 754	220 046
	220 899	228 670
Circulation-		
Rémunération du personnel	17 121	23 175
Services professionnels	4 406	6 800
Entretien, pièces et accessoires	10 787	9 581
Electricité	2 827	3 664
	35 141	43 220
Autres-		
Assurances	4 754	6 055
Téléphone	2 682	2 669
Frais de transport	653	670
Fournitures de bureau et impression	1 357	1 505
	9 446	10 899
Contribution de l'employeur	41 138	42 551
Entretien des édifices	24 256	26 754
Entretien de la machinerie	142 022	149 234
	207 416	218 539
	$ 794 191	$ 840 503

Ville de l'Ancienne-Lorette
Renseignements supplémentaires
Détail des dépenses
De l'exercice terminé le 31 décembre 1985

HYGIENE DU MILIEU	Résultats	Budget
Administration-		
Rémunération du personnel	$ 31 230	$ 31 304
Services techniques	141	750
	31 371	32 054
Purification et traitement de l'eau-		
Achat d'eau	202 568	221 510
Réseaux de distribution de l'eau-		
Rémunération du personnel	23 571	27 700
Location	3 880	3 250
Fournitures diverses	15 814	15 650
	43 265	46 600
Réseaux d'égouts-		
Rémunération du personnel	83 198	92 414
Location	11 307	11 350
Fournitures diverses	20 971	22 670
Electricité	2 216	2 782
	117 692	129 216
Enlèvement et destruction des ordures-		
Rémunération du personnel	6 479	6 200
Enlèvement des ordures	157 310	182 185
Incinérateur	278 857	289 611
Divers	2 350	3 600
	444 996	481 596
Assurances	3 212	4 090
Contribution de l'employeur	32 658	33 735
Entretien des édifices	24 258	26 754
Entretien de la machinerie	74 735	78 530
	131 651	139 019
	$ 974 755	$1 054 085

Ville de l'Ancienne-Lorette
Renseignements supplémentaires
Détail des dépenses
De l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Résultats	Budget
SANTE ET BIEN-ETRE		
Services techniques	$ 11 600	$ 15 000
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Logement-		
Office Municipal d'Habitation	$ 24 432	$ 25 421
Urbanisme et zonage-		
Rémunération du personnel	62 133	63 834
Frais de déplacement, congrès et colloques	1 917	3 506
Services professionnels	9 238	9 246
	73 288	76 586
Autres-		
Assurances	636	810
Fournitures de bureau et impression	2 223	2 513
	2 859	3 323
Contribution de l'employeur	10 095	10 428
Entretien de la machinerie	3 709	3 897
	13 804	14 325
	$ 114 383	$ 119 655

Ville de l'Ancienne-Lorette
Renseignements supplémentaires
Détail des dépenses
De l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Résultats	Budget
LOISIRS ET CULTURE		
Administration générale-		
Rémunération du personnel	$ 165 876	$ 149 010
Frais de fonction, messagerie et téléphone	8 628	10 560
Communications et informations	1 076	1 450
Licences et permis, perfectionnement et divers	17 653	18 792
	193 233	179 812
Centre communautaire-		
Rémunération du personnel	19 026	17 325
Matériel	2 783	-
Entretien et réparations	18 056	17 450
Aliments	7 018	6 720
	46 883	41 495
Aréna et patinoires-		
Rémunération du personnel	106 175	108 593
Affiliation, franchise et formation	4 620	8 085
Entretien et réparations	28 740	28 315
Aliments	26 814	22 900
Chauffage et électricité	81 288	73 336
Matériel et activités spéciales	21 856	11 990
	269 493	253 219
Parcs et terrains de jeux-		
Rémunération du personnel	84 045	101 273
Transport et matériel	12 159	9 178
Entretien et réparations, électricité et divers	32 328	29 213
	128 532	139 664
Autres-		
Rémunération du personnel	34 518	10 900
Matériel	2 551	1 172
Projets provinciaux	2 099	-
Projets fédéraux	31 309	-
Assurances	1 547	1 970
Location d'équipement	2 426	4 860
Fournitures de bureau et impression	6 160	7 021
	80 610	25 923
Contribution de l'employeur	53 733	56 144
Entretien des édifices	45 043	43 546
Entretien de la machinerie	12 120	12 735
	110 896	112 425
	$ 829 647	$ 752 538

Ville de l'Ancienne-Lorette
Renseignements supplémentaires
Détail des dépenses
De l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Résultats	Budget
AUTRES ACTIVITES		
Dépenses en immobilisations-		
Machinerie et véhicules	$ 23 047	$ 19 952
Travaux de génie	1 133 687	1 074 798
Terrains	60 000	10 000
Ameublement	70 642	70 642
Autres	64 304	70 900
	1 351 680	1 246 292
Excédents de coûts sur règlements d'emprunt	3 740	3 000
	$1 355 420	$1 249 292
FRAIS DE FINANCEMENT		
Rachats d'obligations	$ 941 158	$ 931 159
Intérêts sur obligations	1 644 606	1 671 424
Remboursement au fonds de roulement	54 598	60 000
Frais de banque	5 170	8 500
	$2 645 532	$2 671 083
AUTRES DEPENSES		
Mauvaises créances	$ 1 668	$ 4 000
Quote-part C.U.Q. - C.T.C.U.Q.	462 044	445 713
Quote-part B.A.E.Q.M.	143 836	133 677
Dépenses recouvrables de tiers	47 046	33 890
	$ 654 594	$ 617 280
CONTRIBUTIONS AU FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT		
Corvée Habitation	$ 126 800	$ 126 800

jean-marc renaud c.a.

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

DETAIL DES DETTES A LONG TERME

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985

OBLIGATIONS A PAYER

Echéance	Taux	Emission	Solde au 01/01/85	Remboursement de l'exercice	Solde au 31/12/85
1988	7½	$ 404 000	$ 150 000		$ 150 000
1990	9½	273 500	53 000		53 000
1993	8, 8½	1 000 000	192 000		192 000
1987	8½ à 10	1 790 000	1 331 000	$ 90 000	1 241 000
1987	9 à 10	2 417 000	1 561 000	176 000	1 385 000
1988	10	1 096 000	808 000	52 000	756 000
1990	11, 11¼, 11½	2 701 000	2 303 000	128 000	2 175 000
1986	16½	2 198 000	1 915 000	126 000	1 789 000
1987	16, 16½, 17	822 000	761 000	365 000	396 000
1987	15, 15½	1 693 000	1 564 000	788 000	776 000
1988	9¾ à 11¼	1 620 000	1 547 000	79 000	1 468 000
1988	9½ à 12	1 206 000	1 067 000	155 000	912 000
		$17 220 500	$13 252 000	$ 1 959 000	11 293 000
1990	12,85%	(pour refinancement)			330 000
1990	11,28%	(pour refinancement)			705 000
					$12 328 000

AUTRES DETTES A LONG TERME

Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement

1992	5 3/8	$ 69 305	$ 30 094	$ 3 101	$ 26 993

Commission Municipale du Québec

2006	5	104 953	81 419	2 053	79 366
1996	5½	12 450	7 281	451	6 830
1986	5¼	156 161	23 712	11 553	12 159
		273 564	112 412	14 057	98 355
		$ 342 869	$ 142 506	$ 17 158	$ 125 348

jean-marc renaud c.a.